

Jean-Philippe Dunand | Pascal Mahon (éd.)

Christian Flueckiger

# Dopage, santé des sportifs professionnels et protection des données médicales

*Préface d'Eddy Merckx*

**CERT**

Centre d'étude  
des relations de travail

**BRUYLANT**

L.G.D.J

Schulthess



# Table des matières

Préface .....	VII
Remerciements .....	IX
Bibliographie.....	XXIII
Table des abréviations .....	XLIII
<b>Première partie.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 2 : Présentation générale .....</b>	<b>3</b>
§ 1 Enjeux du thème .....	3
§ 2 Délimitations .....	4
A. Sports choisis .....	4
I. Cyclisme.....	4
II. Football.....	6
B. Territoire et droit fédéral suisses .....	7
§ 3 Notion de sportifs professionnels .....	8
A. Cyclistes professionnels .....	9
B. Footballeurs professionnels .....	10
§ 4 Notion d'équipe professionnelle.....	10
A. Dans le cyclisme.....	11
B. Dans le football .....	15
§ 5 Spécificités du monde sportif professionnel par rapport au monde du travail « non sportif ».....	18
A. Prépondérance de la santé du sportif dans le rapport de travail .....	19
B. Caractère monopolistique des fédérations sportives .....	20
C. Indépendance des médecins en péril .....	22
§ 6 Données médicales du sportif traitées .....	23
A. Dans le cadre des rapports de travail .....	23
B. Dans le cadre des examens médicaux .....	24
C. Dans le cadre des contrôles sanguins de l'UCI .....	25
D. Dans le cadre des tests de performance.....	25
E. Dans le cadre de la lutte contre le dopage.....	26
F. Dans le cadre du subventionnement du suivi médical des athlètes par <i>Swiss Olympic</i> .....	27
<b>Chapitre 3 : Nature des relations établies au sein d'une équipe.....</b>	<b>28</b>
§ 1 Les acteurs concernés .....	28
A. En matière de cyclisme.....	28
B. En matière de football .....	28

§ 2	Relations comprenant des traitements de données .....	29
	A. Schématisation des différentes relations .....	30
	I. Dans le cyclisme .....	30
	II. Dans le football .....	31
§ 3	Qualification juridique des différentes relations .....	31
	A. Relation cycliste/ footballeur – employeur .....	32
	I. Qualification .....	32
	II. Auxiliaires de l'employeur .....	35
	B. Relations avec les associations .....	35
	C. Relation médecin – cycliste/ footballeur .....	36

## **Chapitre 4: Règles protégeant les données médicales d'un cycliste/footballeur d'une équipe professionnelle .....**

§ 1	Convention STE n° 108 .....	38
§ 2	Droit constitutionnel fédéral .....	40
	A. Ancienne Constitution .....	40
	B. Nouvelle Constitution .....	41
§ 3	Droit privé fédéral .....	43
	A. Loi sur la protection des données (LPD) .....	43
	I. Genèse de la LPD .....	44
	II. Rapports avec les articles 28 ss CC et champ d'application .....	45
	1. En général .....	45
	2. Cas particulier : données conservées dans la mémoire du «maître du fichier» .....	49
	a) Traitement des données mémorisées .....	49
	b) Usage exclusivement personnel de données .....	53
	c) La LPD applicable aux données mémorisées .....	54
	III. Personnes soumises à la LPD .....	54
	1. Les personnes traitant des données .....	54
	2. Les maîtres de fichiers .....	55
	3. Les auxiliaires du maître du fichier .....	55
	4. Les personnes concernées .....	57
	IV. Données soumises à la LPD .....	57
	1. Données sensibles .....	59
	2. Profil de la personnalité .....	60
	V. Principes régissant la protection des données .....	61
	1. Principes matériels .....	61
	a) Traitement de données licite (art. 4 al. 1 LPD) .....	61
	b) Respect du principe de la bonne foi (art. 4 al. 2 LPD) .....	62
	c) Respect du principe de la proportionnalité (art. 4 al. 2 LPD) .....	64
	d) Interdiction de traiter les données dans un autre but que celui indiqué lors de leur collecte (art. 4 al. 3 LPD) .....	66
	e) Collecte et finalités du traitement reconnaissables (art. 4 al. 4 LPD) ...	67
	f) Consentement libre et éclairé (art. 4 al. 5 LPD) .....	68
	g) Exactitude des données (art. 5 LPD) .....	68
	2. Droit d'accès (art. 8 à 10 LPD) .....	69

3. Principes organisationnels et procéduraux .....	75
a) Devoir d'informer lors de la collecte de données personnelles sensibles et de profils de la personnalité (art. 7a LPD) .....	75
b) Registre des fichiers (art. 11a LPD) .....	77
c) Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (art. 26 à 31 LPD).....	79
d) Restrictions des communications de données à l'étranger (art. 6 LPD) .....	82
e) Obligation d'empêcher la mainmise de tiers sur les données (art. 7 LPD) .....	84
f) Tribunal administratif fédéral .....	85
g) Voies de droit (art. 15 LPD) .....	86
VI. Atteintes illicites à la personnalité.....	87
VII. Atteintes justifiées .....	88
1. Données rendues accessibles .....	88
2. Données confiées à un tiers .....	89
3. Traitement justifié par des motifs justificatifs .....	89
a) Le consentement de la personne concernée .....	89
a. Libre et éclairé.....	90
b. Etendue.....	91
c. Forme.....	92
b) L'existence d'une loi.....	92
c) Un intérêt prépondérant public ou privé.....	93
B. Articles 328b CO.....	97
I. Genèse et but .....	97
II. Champ d'application et titulaires des droits et obligations.....	97
III. Etendue de la protection pour les employés .....	98
1. Dans le cadre du traitement des données médicales.....	99
a) Traitement des données médicales concernant les aptitudes.....	99
b) Traitement des données médicales nécessaires à l'exécution du contrat .....	102
c) Droits des employés face aux questions illicites de l'employeur .....	103
a. Détermination des questions illicites.....	105
b. Détermination des aptitudes exigées .....	106
d) Consentement des employés.....	106
e) Droit d'accès aux données traitées par l'employeur.....	107
f) Communication des données à des tiers par l'employeur .....	108
IV. Communications de données imposées aux employés .....	110
V. Conséquences d'une violation de l'article 328b CO par l'employeur.....	112
§ 4 Droit public fédéral.....	115
A. Dispositions pénales introduites par la LPD .....	115
I. Violation des obligations de renseigner, de déclarer et de collaborer (article 34 LPD).....	115
II. Violation du devoir de discrétion (article 35 LPD) .....	116
III. Soustraction de données (article 179 <sup>novies</sup> CP).....	117

B.	Secret «médical» au sens de l'article 321 CP .....	118
I.	Origines .....	118
II.	Définitions .....	118
III.	But .....	118
IV.	Données protégées.....	120
V.	Détenteurs et maîtres d'un secret médical.....	121
VI.	Comportements punissables .....	122
VII.	Exceptions non punissables .....	122
1.	Le consentement du maître du secret .....	122
2.	La décision de l'autorité.....	123
3.	Obligation de renseigner l'autorité ou de témoigner en justice.....	124
4.	Le détenteur du secret est soupçonné d'une infraction .....	125
5.	Actes ordonnés ou autorisés par la loi et état de nécessité .....	125
VIII.	Sanctions.....	126
C.	Loi sur les professions médicales (LPMéd).....	126
D.	Loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH).....	127
E.	Secret de fonction au sens de l'article 320 CP .....	128
§ 5	Règles associatives .....	130
A.	Valeur des normes associatives au sein de l'ordre juridique suisse .....	130
I.	Hiérarchie entre les règles associatives et étatiques .....	130
1.	Convergence des règles étatiques et sportives.....	131
a)	La réglementation associative complète la législation étatique.....	131
b)	Intervention subsidiaire de la législation étatique .....	132
c)	Délégation expresse de compétence de l'Etat à une fédération sportive .....	133
2.	Divergence des règles étatiques et associatives .....	133
II.	Hiérarchie des règles associatives entre elles .....	133
III.	Justiciabilité des règles associatives .....	134
B.	Associations sportives .....	137
I.	Règles spécifiques en matière de cyclisme.....	137
1.	Réglementation de <i>Swiss Cycling</i> et de l'Union européenne de Cyclisme.....	138
2.	Réglementation de l'Union cycliste internationale .....	138
a)	Règlement du contrôle antidopage .....	139
b)	Règlement sécurité et conditions du sport : suivi médical.....	140
c)	Règlement sécurité et conditions du sport : médecins sportifs.....	141
d)	Règlement sécurité et conditions du sport : assistants paramédicaux .....	143
e)	Règlement sécurité et conditions du sport : livret de santé.....	143
II.	Règles spécifiques en matière de football .....	144
1.	Réglementation de la Fédération internationale de football association .....	144
2.	Réglementation de l'Union européenne de football association .....	145
3.	Règles de l'Association suisse de football et de la <i>Swiss football League</i> .....	146
III.	Règles spécifiques en matière de lutte contre le dopage .....	146
1.	Règles de l'Agence mondiale antidopage .....	146
2.	Swiss Olympic.....	149
3.	Comité International Olympique.....	150

IV. Code médical du Mouvement Olympique.....	152
1. Présentation .....	152
2. Règles relatives à la protection des données .....	153
C. Associations «professionnelles» .....	155
I. Délimitations .....	155
II. Fédération des médecins suisses .....	156
1. Code de déontologie .....	156
2. Annexe 4 à l'intention des médecins du travail.....	157
3. Annexe 5 : Directive pour la prise en charge médicale des sportifs .....	158
III. Association suisse de physiothérapie .....	159
IV. Associations de masseurs .....	160

## **Deuxième partie: Etendue de la protection des données médicales d'un sportif professionnel au sein d'une équipe.....**

### **Chapitre 5: Contexte d'une équipe.....**

A. Equipes cyclistes .....	161
B. Clubs de football .....	164

### **Chapitre 6: Motifs justifiant des traitements illicites .....**

§ 1 Consentement de la victime de l'atteinte.....	166
A. Forme.....	167
B. Informations nécessaires à un consentement éclairé.....	167
C. Liberté du consentement .....	172
D. Révocabilité.....	175
§ 2 Intérêts prépondérants privés ou publics .....	175
A. Intérêts privés prépondérants .....	176
B. Intérêts publics prépondérants .....	177
§ 3 Loi.....	179

### **Chapitre 7: Traitements de données au sein d'une équipe .....**

§ 1 Règles applicables .....	183
I. Communications des données .....	184
II. Conservation sécurisée des données.....	185
§ 2 Examens médicaux.....	186
A. Description des traitements .....	186
I. Examens précontractuels.....	186
II. Examens en cours d'engagement .....	188
1. Dans le cyclisme.....	189
2. Dans le football .....	192
3. Consultations privées.....	193
4. Examens durant les Jeux Olympiques .....	194
B. Caractère illicite des traitements .....	194
I. Récoltes de données .....	194
1. Evaluation de l'aptitude.....	195
2. Suivi médical des cyclistes.....	195
3. Suivi médical des footballeurs.....	196
II. Communication des données.....	197
C. Motifs justificatifs applicables.....	198

§ 3	Contrôles sanguins dans le cyclisme .....	200
	A. Description du traitement .....	201
	B. Caractère illicite du traitement .....	203
	C. Motifs justificatifs applicables.....	205
§ 4	Tests de performance .....	206
	A. Description du traitement .....	206
	B. Caractère illicite du traitement .....	207
	C. Motifs justificatifs applicables.....	208
§ 5	Examens médicaux subventionnés .....	208
	A. Description des traitements .....	208
	B. Caractère illicite des traitements .....	209
	C. Justification des traitements de données.....	210
§ 6	Conversations « professionnelles » avec l'employeur et ses auxiliaires.....	210
	A. Description du traitement .....	210
	B. Caractère illicite des traitements .....	211
	C. Motifs justificatifs applicables.....	212
<b>Chapitre 8 : Conséquences des traitements injustifiés .....</b>		<b>213</b>
§ 1	Sanctions pénales.....	213
§ 2	Sanctions associatives.....	214
<b>Chapitre 9 : Droit d'accès aux données .....</b>		<b>216</b>
§ 1	Bases légales et maîtres de fichiers.....	216
§ 2	Violation de l'obligation de renseigner .....	218
	A. Sanctions pénales .....	218
	B. Sanctions associatives .....	219
<b>Chapitre 10 : Efficacité de la protection des données des sportifs au sein d'une équipe.....</b>		<b>221</b>
§ 1	Réglementations .....	221
	A. Récolte de données.....	221
	B. Communication et conservation des données .....	222
	I. Règles applicables aux médecins .....	222
	II. Règles applicables aux autres acteurs.....	223
§ 2	Organisation.....	223
	A. Equipes sportives.....	224
	I. Cyclisme.....	224
	II. Football.....	227
	B. Fédérations sportives.....	227
	I. Cyclisme.....	227
	II. Football.....	229
<b>Chapitre 11 : Changements souhaitables .....</b>		<b>230</b>
§ 1	Réglementations .....	230
§ 2	Organisation.....	232
	A. Equipes sportives.....	232
	B. Union cycliste internationale.....	233

I.	Modifications du suivi médical et des contrôles sanguins.....	234
II.	Suivi médical et contrôles sanguins reconnus d'intérêt public prépondérant.....	234
 <b>Troisième partie: Etendue de la protection des données médicales d'un sportif professionnel dans le cadre de la lutte contre le dopage.....</b>		
<b>Chapitre 12: Contexte des contrôles antidopage.....</b>		
§ 1	Types de contrôles antidopage et analyses effectuées .....	238
A.	Contrôles en compétition .....	239
B.	Contrôles hors compétition .....	240
C.	Analyses effectuées .....	241
§ 2	Autorités compétentes .....	242
A.	Autorités étatiques.....	242
B.	Autorités sportives.....	243
I.	Contrôle en compétition .....	243
II.	Contrôles hors compétition.....	243
III.	Contrôles pendant les Jeux Olympiques.....	245
§ 3	Sportifs soumis aux contrôles antidopage .....	246
 <b>Chapitre 13: Motifs justifiant les traitements illicites .....</b>		
§ 1	Lois .....	247
§ 2	Intérêts prépondérants privés ou publics .....	248
A.	Intérêts privés prépondérants.....	249
B.	Intérêts publics prépondérants.....	250
§ 3	Consentement des sportifs.....	253
A.	Informations insuffisantes .....	254
B.	Absence d'un consentement libre .....	255
 <b>Chapitre 14: Traitements de données dans le cadre de la lutte contre le dopage.....</b>		
§ 1	Qualification des données traitées .....	258
§ 2	Autorisation à des fins thérapeutiques .....	259
A.	Description du traitement .....	259
B.	Règles applicables .....	261
C.	Caractère illicite du traitement .....	262
D.	Motifs justificatifs applicables.....	263
§ 3	Contrôles antidopage .....	263
A.	Description du traitement .....	263
I.	Prélèvements.....	264
II.	Gestion des résultats des contrôles antidopage .....	265
III.	Utilisation des prélèvements à des fins de recherche scientifique.....	271
B.	Règles applicables .....	271
I.	Règles communes à tous les sportifs.....	272
II.	Règles selon le niveau des sportifs ou la compétition effectuée .....	273
1.	Sportifs de niveau national.....	273
2.	Sportifs de niveau international.....	273

a) Cyclistes .....	273
b) Footballeurs .....	274
3. Sportifs participant aux JO .....	274
C. Caractère illicite du traitement .....	275
I. Récoltes lors des contrôles antidopage .....	275
II. Récoltes pour identifier l'ADN .....	276
III. Autres traitements de données .....	277
D. Motifs justificatifs applicables .....	277
I. Cyclisme .....	278
1. Prélèvements pour établir un profil ADN .....	278
2. Autres traitements de données .....	279
II. Football .....	280
III. Cyclisme et football .....	281
§ 4 Banque de données ADAMS .....	282
A. Description .....	282
B. Règles applicables et caractère illicite du traitement .....	283
C. Justifications des traitements portant atteinte à la personnalité .....	284
<b>Chapitre 15: Conséquences des traitements injustifiés .....</b>	<b>285</b>
§ 1 Sanctions pénales .....	285
§ 2 Sanctions associatives .....	286
A. Cyclisme .....	287
B. Football .....	287
C. Cadre des Jeux Olympiques .....	287
<b>Chapitre 16: Droit d'accès aux données .....</b>	<b>288</b>
§ 1 Bases légales et maîtres de fichiers concernés .....	288
§ 2 Violation de l'obligation de renseigner .....	291
<b>Chapitre 17: Efficacité de la protection des données dans le cadre de la lutte contre le dopage .....</b>	<b>292</b>
§ 1 Réglementations .....	292
§ 2 Organisation .....	293
<b>Chapitre 18: Changements souhaitables .....</b>	<b>296</b>
§ 1 Réglementation .....	296
A. Atteintes à la personnalité indispensables .....	297
I. Récoltes de données .....	297
II. Communication des données .....	297
B. Atteintes à la personnalité superflues .....	300
§ 2 Organisation .....	301
A. Autorité unique .....	301
B. Conservation des échantillons .....	304
<b>Conclusions .....</b>	<b>307</b>

<b>Annexes</b> .....	311
1. Formulaire de demande de qualification pour les footballeurs .....	311
2. Formulaire de demande auprès de <i>Swiss Cycling</i> pour des soins médico-sportifs.....	312
3. Formulaire d'inscription aux JO.....	313
4. Déclaration de soumission à la réglementation de <i>Swiss Olympic</i> .....	314
5. Formulaire de conditions d'admission aux JO de <i>Swiss Olympic</i> .....	316
6. Formulaire de demande de licence pour les cyclistes .....	319
7. Formulaire de contrôle sanguin de l'UCI.....	319
8. Contrat de travail pour joueur non amateur de <i>Swiss Football League</i> .....	319
9. Programme des examens du suivi médical UCI.....	319
10. Formulaire de localisation des athlètes de <i>Swiss Olympic</i> .....	319
11. Formulaire type d'un rapport d'analyse de laboratoire pour un test antidopage....	319
12. Formulaire type d'une demande abrégée d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUTA) .....	319
13. Formulaire type d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).....	320
14. Formulaire type d'une décision du Comité AUT .....	320
15. Formulaire type de contrôle antidopage .....	320
16. Formulaire d'adhésion à ADAMS pour les contrôles antidopage .....	320
17. Formulaire d'adhésion à ADAMS pour les AUT .....	320
18. Formulaire d'information du sportif pour ADAMS.....	320
19. Liste des normes associatives consultables sur internet.....	320
a) <i>Swiss Cycling</i> .....	321
b) UCI.....	321
c) FIFA .....	322
d) UEFA.....	323
e) ASF .....	324
f) SFL.....	324
g) AMA .....	324
h) <i>Swiss Olympic</i> .....	325
i) CIO.....	326
j) TAS .....	326
k) ITF.....	326
l) FMH.....	326
m) Association suisse de physiothérapie .....	326
<b>Index</b> .....	327